

Soutien de la LCR au collectif des Déboulonneurs

Pub et espace public : une privatisation qui profite à quelques-uns au détriment de tous !

lundi 26 février 2007, par [LCR \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 26 février 2007).

Réponse de la LCR au sujet de l'affichage publicitaire et de l'action du collectif des Déboulonneurs.

Sous la pression du libéralisme, la publicité est devenue un vecteur insidieux d'oppression sociale ainsi qu'une nouvelle menace pesant sur les services publics. Véhiculant de nombreux messages anti-écologiques ou stéréotypés, l'affichage publicitaire bénéficie pourtant d'une loi laxiste et obsolète datant de 1979 qui place la France au premier rang mondial pour ce média et qui permet à 1/3 des panneaux d'être illégaux dans ce pays.

Les partenariats « public-privé » entre politiques locaux et afficheurs se multiplient grâce à une justification trompeuse : le financement de campagne de sensibilisation, d'évènements culturels ou d'infrastructures relevant en théorie du service public, comme par exemple les vélos en libre service à Lyon et prochainement à Paris. Les profits faramineux réalisés par les entreprises du secteur démontrent pourtant que l'affichage publicitaire rapporte beaucoup d'argent à quelques actionnaires alors que son coût est supporté par tous. En effet, telle une taxe masquée, la publicité est incluse dans le prix de tous les produits que nous achetons. Nos vies valent plus que leurs profits !

Pour ces raisons, la LCR est solidaire des actions anti-publicitaires de désobéissance civile appelées entre autre par le collectif des Déboulonneurs. La LCR rappelle que les services publiques comme l'espace public sont des biens communs qui ne doivent pas être privatisés. Le barbouillage des panneaux est ainsi une légitime réponse au système capitaliste qui nous mène de plus en plus dans une impasse productiviste. Les procès des militants antipub permettent d'ouvrir une vraie réflexion, un débat public sur le rôle de la publicité dans notre société. Des solutions concrètes sont par exemple proposées par le collectif des Déboulonneurs : une taille maximale d'affichage de 50 cm par 70 cm, accompagnée d'une contrainte de densité et la suppression des panneaux lumineux et animés gaspillant de l'énergie.